



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

PREFECTURE DE L'ALLIER
Direction de la réglementation
des libertés publiques et des Etrangers
Bureau de la Circulation

Moulins, le 25/04/2012

Circulaire n° 40 / 2012

Le Préfet de l'Allier
à
Mesdames et Messieurs les Maires
du département de l'Allier
En communication à Madame et Monsieur les sous-préfets
de Vichy et Montluçon

Objet : Index économique – Taxis – Nombre d'autorisation de stationnement

Suite au protocole d'accord relatif à l'évolution de la profession de taxi du 28 mai 2008, l'engagement n° 11 du protocole précité prévoit la mise en place d'un index économique.

Cet index est appelé à constituer une aide dans la décision avant toute attribution d'une demande d'autorisation de stationnement et à éclairer les délibérations des commissions de taxis et voitures de petites remises.

A cet effet, vous voudrez bien m'indiquer, pour le **23 mai prochain**, les éléments suivants :

- nombre d'autorisations de stationnement en cours d'exploitation du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.
- nom des titulaires de chacune des autorisations de stationnement sur votre commune.
- noms des salariés, le cas échéant
- nombre de cessions onéreuses enregistrées en 2011.
- nombre de restitutions gratuites d'autorisations à la mairie.

Je vous remercie de votre collaboration.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Signé :

Christian MICHALAK